



LISTE DES PIÈCES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Copie de l'éventuelle convocation devant la juridiction saisie
- Livret de famille, pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- **Copie intégrale** de l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 **et/ou** copie intégrale de votre déclaration de revenus 2014 + bulletin de paie du mois de Décembre 2014
- Justificatifs de revenus actuels (notification Pôle Emploi récente et chiffrée ou 3 derniers bulletins de salaires ou tout autre justificatif)
- Attestation C.A.F. récente
- Si vous êtes dépourvu de toutes ressources, joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dépourvu de toute ressource

Dans ce cas, justifier **de vos moyens d'existence** (attestation d'hébergement, pécule versé par association...)

- **1 carnet de timbres (tarif en vigueur)**
- **1 règlement de 13 € correspondant au timbre de plaidoirie**

Si vous êtes hébergé par une tierce personne

- Joindre copie intégrale de l'avis d'impôt 2014 de l'hébergeant ainsi que la copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer ou autre facture)
- Attestation d'hébergement en indiquant le lien de parenté avec le demandeur et **précisant que la personne est hébergée provisoirement et gracieusement**